

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY****Séance du 20 MARS 2026**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de Votants : 15 (dont 1 pouvoir)

**L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars, à 19h30, le conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le lundi 16 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.**

**Etaient présents** : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BENALI Sabrina, LORIZ Isabelle, MORADI Mahsa, PANNETIER Jocelyne, ROGER Amandine et Messieurs CHAPOLARD Christian, CHARLES Cyril, DUPORGE David, FLAMENT Joachim, JOSSERAND Jean-Michel, POIRSON Philippe, SEGARRA Steeven.

**Était excusée** : Mme VALETTE Laurence (donne pouvoir à Mme Jocelyne PANNETIER)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil (le benjamin de l'assemblée) : M. FLAMENT Joachim a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Election du Maire**

Après avoir procédé à l'appel des élus et enregistré les pouvoirs, Monsieur Marc GRIMAND, Maire sortant, cède la présidence de la séance au doyen des membres présents du nouveau conseil municipal (art. L. 2122-8 du CGCT), Monsieur Philippe POIRSON.

Sous la Présidence du Doyen d'âge, le conseil désigne un secrétaire de séance le benjamin de l'assemblée, M. Joachim FLAMENT. Le président procède à l'appel des élus, constate que le quorum est atteint et désigne deux assesseurs pour constituer le bureau de vote qui sont Mme MORADI Mahsa et M. DUPORGE David.

Il recueille ensuite les candidatures au poste de maire et fait procéder au vote à bulletins secrets.

Candidat (s) : Marc GRIMAND

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

M. GRIMAND Marc ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin est proclamé maire par le Président de séance.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Marc GRIMAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marc GRIMAND". The signature is written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

Délibération rendue exécutoire le : 23/03/2026  
Après affichage et publication du : 23/03/2026  
Le Maire,  
Marc GRIMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marc GRIMAND". The signature is written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.